

Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 28 février 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle de l'Office du Tourisme – rue Grande 21/A - 6927 TELLIN, le **28 février 2022 à 20 heure 00**.

Ordre du jour

Séance publique

Technique

1. *PP - 865 - P.I.C. 2019-2021 - Aménagement et sécurisation de la traversée de Bure - Convention de marché conjoint entre maîtres d'ouvrages en vue de la réalisation de travaux - Approbation*

Finance - Comptabilité

2. *BP - 508.9 - Assurance collective hospitalisation - Service Social Collectif - Nouveau contrat au 01/01/2022*
3. *BP - 485 - SOLAIX asbl - Demande d'intervention financière.*
4. *CV - Communication effectuée au conseil communal conformément aux dispositions des articles L1124-49 du CDLD et 77 du R.G.C.C.*
5. *BP - 506.4 - Marché de services - Désignation d'un avocat dans le cadre de dossiers d'infractions urbanistiques.*
6. *BP - 506.4 - Nouvelle Centrale de Marchés S.P.W. - Adhésion à la nouvelle convention*

Personnel

7. *VG-172 Décret Gouvernance - Rapport de rémunération 2021 - Communication au Conseil communal*

Patrimoine

8. *VG-57 Pêche - Nouveau bail - 2022-2031*
9. *SC - 570.4 - CPAS - Convention de mise à disposition d'un local pour l'Atelier Rock*
10. *SC - 570.4 - CPAS - Convention de mise à disposition d'un local pour les activités Espace Jeunes*

Séance à huis clos

Enseignement

11. VG - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations du collège des 25 janvier et 01 février 2022

Fait à Tellin, le 18 février 2022

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.



La Directrice générale



DEGEYE Y.



Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers : sur rendez-vous auprès de la DG au 0495/20.25.10